

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS368

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« mentionnée »

le mot :

« prévue »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel